32e ANNÉE — N° 14 — 16 Juillet 1910

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité
DES CONSTRUCTIONS

Considérons maintenant une poutre à treillis double symétrique telle que la poudre AB. Ce cas diffère essentiellement de tous ceux que nous avons étudiés jusqu'ici. Si nous menons en effet la section quelconque xx', nous voyons qu'elle rencontre les éléments 4, 3, 3' et 2, c'est-à-dire quatre éléments, alors que, dans les systèmes examinés précédemment, toute section ne coupait au maximum que trois éléments. Il en résulte que les méthodes exposées antérieurement ne peuvent être appliquées.

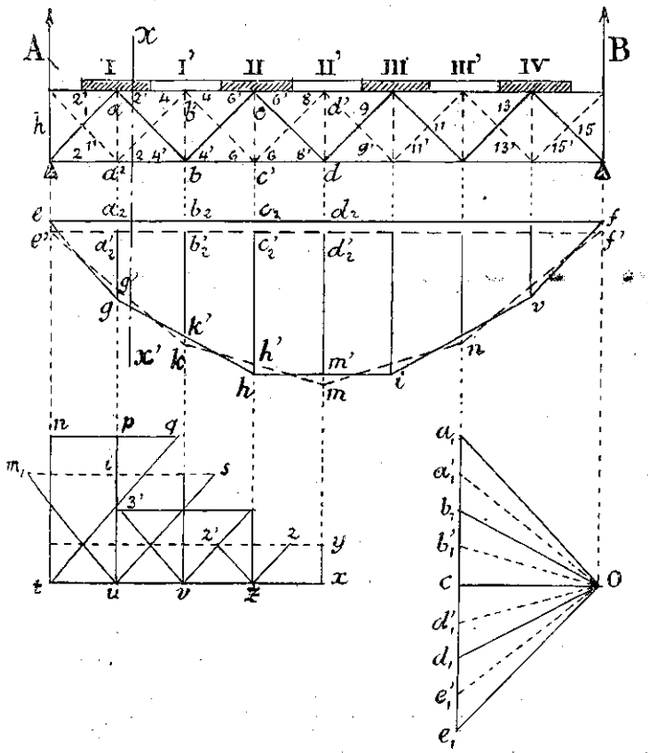

La poutre considérée est formée de deux membrures comme les poutres à treillis simple, mais elle comporte deux séries de barres de treillis qui, dans le cas actuel, sont équidistantes et inclinées à 45 degrés. De plus, nous supposons que la charge est répartie de manière à se concentrer sur les différents nœuds des deux séries de barres obliques.

Sur les nœuds du premier système, tracé en traits pleins, sont concentrées les charges I, II, III et IV et, sur ceux du second, représentés en pointillé, les charges I', II' et III'.

Il est évident que l'on peut considérer cette poutre comme résultant de la superposition de deux poutres à treillis simple, ayant des membrures communes et comprenant : l'une le treillis en traits pleins et l'autre le treillis pointillé. Si ces deux poutres fictives étaient également chargées, on pourrait admettre que les forces intérieures sont les mêmes dans les deux barres de treillis coupées par une section quelconque, et, en rapportant les moments à un axe équidistant des deux adjacents à la section considérée, le problème pourrait être résolu suivant la méthode applicable aux poutres à treillis simple.

Mais cette hypothèse n'est pas permise dans le cas actuel, car les poutres partielles envisagées ne sont pas également chargées, l'une supportant les charges I, II, III, IV, et l'autre les charges I', II' et III' seulement.

Il suffit toutefois d'appliquer ici la loi générale des effets des forces simultanées et de calculer les efforts développés dans les éléments afférents à chacune des poutres partielles, comme si chacune d'elles restait seule. Les forces intérieures développées dans une barre de treillis de l'un des systèmes seront évidemment les mêmes lorsque cette barre fera partie de l'ensemble des deux systèmes juxtaposés. Quant aux efforts relatifs aux éléments communs des membrures, provenant de l'un et l'autre système, ils devront être ajoutés l'un à l'autre.

Nous considérerons donc chacune des poutres séparément. Dans la première, dont les barres obliques sont en traits pleins, la section xx' coupe les éléments 4, 3 et 2. Cette poutre supporte les charges I, II, III, IV, concentrées aux nœuds supérieurs formés par ces barres de treillis.

Construisons d'abord le polygone des forces afférent à cette poutre. Nous prendrons comme distance polaire une longueur OC égale à deux fois la hauteur h de la poutre, et, sur la verticale $a_2 e_2$, nous porterons successivement les quatre charges égales précitées, en $a_1 b_1$, $b_1 c$, $c d_1$, $d_1 e_1$.

Nous calculerons la force (2) en prenant les moments par rapport au nœud a, point d'intersection des deux autres éléments rencontrés par la section xx' et nous aurons :

$$(2) \times h = \text{moment des forces extérieures.}$$

Le moment des forces extérieures agissant à gauche de la section xx' est proportionnel à l'ordonnée du polygone funiculaire correspondant au nœud a. Nous tracerons donc ce polygone en menant les côtés eg, gh, hi, iv et vf, respectivement parallèles aux vecteurs du polygone des forces.

En désignant par y^a l'ordonnée $a_2 g$, nous écrivons :

$$(2) \times h = y^a \times oc = y^a \times 2h,$$

puisque nous avons fait $oc = 2h$; d'où l'on tire :

$$(2) = \frac{y^a \times 2h}{h} = 2y^a.$$

Pour évaluer la force (4), on prendra les moments par rapport au nœud b, intersection des deux autres éléments rencontrés, et on aura de même :

$$(4) \times h = y^b \times oc = y^b \times 2h.$$

en désignant par y_6 l'ordonnée du funiculaire correspondant au nœud b; d'où le résultat cherché :

$$(4) = \frac{y^b \times 2h}{h} = 2y^b.$$

C'est-à-dire que, dans le cas où l'on a pris une distance polaire égale au double de la hauteur de la poutre, les efforts développés dans les éléments de membrure, du fait de l'une des séries de charges considérées, sont exprimés par deux fois l'ordonnée du polygone funiculaire correspondante, cette ordonnée étant évaluée à l'échelle des forces.

Pour déterminer l'effort agissant dans la barre de treillis 3, il suffit d'appliquer la méthode exposée précédemment et qui consiste

à décomposer la résultante des forces extérieures, agissant sur la section xx', suivant les trois éléments coupés par cette section. Comme deux de ces éléments sont parallèles et se rencontrent à l'infini, on se rappelle que dans ce cas la décomposition des forces se fait suivant l'oblique considérée et une parallèle aux éléments horizontaux.

Les forces extérieures agissant dans chaque section étant données par le diagramme des efforts tranchants, nous construirons ledit diagramme afférent au système des charges affectées au système de treillis en traits pleins. Le contour de la surface est celui désigné par les lettres $tnpz'zx$.

L'effort tranchant est constant entre les points d'application des forces I et II; il correspond à l'espace uz et est représenté par l'une quelconque des ordonnées vk. Nous décomposerons donc la force vk suivant l'oblique vz' parallèle à l'élément 3 et l'horizontale kz'; et nous obtiendrons en vz' la force cherchée (3). De même, l'oblique symétrique vv_1 nous donnera l'effort développé dans la barre de treillis 5 et ainsi de suite pour les autres éléments de la poutre.

Des barres inclinées à la manière de la barre 3 travaillent à l'extension et celles similaires de la barre 5 travaillent à la compression, dans la première moitié de la poutre ; c'est l'inverse dans la seconde moitié.

Si les charges, au lieu d'être concentrées, étaient uniformément réparties, le polygone funiculaire deviendrait une parabole tangente aux côtés du polygone; il en serait de même pour la parabole correspondant à la seconde poutre soumise aux charges I', II', III', qui doit être tangente au polygone funiculaire afférent à cette dernière poutre.

On peut supposer que ces deux paraboles se confondent en une seule, et cette parabole unique doit, par suite, être tangente au milieu de chacun des côtés des polygones funiculaires afférents à chacune des poutres; en particulier, elle est tangente en m' sur le premier polygone et aux points h' et i' du second funiculaire que nous avons supposé tracé d'avance.

Ces observations nous permettent de tracer effectivement ce second polygone funiculaire; il suffit, pour cela, de mener la droite km passant par le milieu des côtés $k'h$ et hm', ainsi qu'il résulte de la construction même de la parabole. Le côté km devra être parallèle au vecteur ob'_1 du polygone des forces relatif à la seconde poutre.

Ce dernier polygone s'obtient en portant la force II' qui agit dans l'axe de la poutre en $b'_1d'_1$ dans une position symétrique par rapport à oc et les forces I' et III' de part et d'autre de la première force en $b'_1a'_1$ et $d'_1e'_1$. On obtient ainsi le polygone $oa'_1e'_1$.

Pour terminer le polygone funiculaire, il suffira de mener par k la parallèle ke' à oa'_1 et de même pour les côtés mn et nf'; la ligne finale sera $e'f'$.

Nous pouvons maintenant déterminer les efforts développés dans les membrures de la seconde poutre. La section xx, par exemple, coupe les éléments 2' et 4' et 3'. En prenant successivement pour axe des moments les nœuds a' et b', on écrira :

$$(2') \times h = y'^a \times oc = a'_2g' \times oc = a'_2g' \times 2h$$

d'où :

$$(2') = 2a'_2g' = 2y'^a.$$

On aura de même :

$$(4') \times h = y'^b \times oc = b'_2k \times oc = b'_2a \times 2h.$$

d'où :

$$(4') = 2b'_2k = 2y'^b.$$

Nous déterminerons également les efforts dans les barres de treillis, en considérant le diagramme des efforts tranchants relatifs à la dernière poutre. Ce diagramme est celui qui correspond aux vecteurs pointillés du polygone des forces. La résultante des forces extérieures qui s'exerce dans la section xx' est égale à la réaction en A, puisque la première force à considérer I' est située à droite de la section. Cette force est représentée par l'effort tranchant $tm = ui$, qui est constant sur toute la longueur tv.

Nous construirons donc sur ui le triangle des forces, et nous obtiendrons en us la force cherchée 3'. Le côté um nous donnera de même la force intérieure développée dans la barre 1'.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, les valeurs trouvées pour les efforts déterminés dans les barres de treillis sont particuliers au système de poutre envisagé, tandis que ceux trouvés pour les membrures communes aux deux poutres doivent s'ajouter algébriquement, c'est-à-dire en tenant compte de leur signe dans chaque élément considéré.

Ainsi, dans le système juxtaposé, l'élément ab' supporte à la fois l'effort résultant des charges de la première et de la seconde poutre. L'effort total est donc la somme des efforts (4) et (2') calculés séparément; il en est de même pour (2) et (4') et pour tous les autres éléments de membrures communes. Il n'est fait exception que pour les segments 2 et 2' et les segments semblables à l'extrémité de droite de la poutre, qui n'ont à supporter que les efforts simples tels que (2) pour la première poutre et (2') pour la seconde.

DYNAMIS.

QUESTIONS LYONNAISES

LYON
ET LA FUTURE RÉFORME ADMINISTRATIVE

Il semble que l'idée de la réforme administrative soit en bonne voie et que l'on puisse déjà prévoir l'éclosion prochaine de différents projets en vue de réaliser ce programme, qui paraît avoir les faveurs du gouvernement et de la masse électorale.

Nous n'avons évidemment pas l'intention de discuter la question au point de vue politique, *la Construction lyonnaise* s'étant imposé comme règle constante une neutralité absolue, mais il nous sera permis d'aborder ce sujet, en ce qui concerne particulièrement le groupement dont Lyon sera le centre, notre ville ayant tout à gagner à la future décentralisation administrative.

On sait qu'il s'agit, en principe, de diviser la France en un certain nombre de vastes circonscriptions ayant des affinités et des intérêts communs. Certains parlent d'une division de la France en une vingtaine de parties, d'autres préconisent l'établissement de vingt-cinq à trente régions.

Il est probable que, lors des études plus complètes qui seront entreprises, on commencera par envisager le minimum de vingt groupes, et que l'intervention d'influences locales aura pour conséquence de faire augmenter successivement ce chiffre, ce qui sera évidemment à regretter, car il serait plus logique de ne pas multiplier les nouvelles provinces.

Quoi qu'il en soit, les villes le plus voisines de Lyon qui seront choisies comme centres des nouvelles divisions, seront, sans aucun doute : au nord, Dijon ; au nord-est, Besançon ; au sud-est, Grenoble ; au sud, Marseille ; à l'ouest, Clermont-Ferrand, et peut-être, au sud-ouest, Saint-Etienne, si les Stéphanois parviennent à obtenir un chef-lieu pour

leur ville, sous prétexte qu'elle a une grande importance industrielle et commerciale.

A notre avis, et étant donné les raisons militant en faveur de la réduction du nombre des régions (il n'y aurait, d'ailleurs, pas de raison pour ne pas en revenir aux départements actuels, si l'on voulait écouter toutes les doléances), il serait préférable de rendre Saint-Etienne tributaire de Lyon, la distance d'une cinquantaine de kilomètres qui sépare les deux cités rendant les relations faciles.

Ceci étant posé, comment peut-on envisager la circonscription ayant notre ville pour centre provincial ? Telle est la question que l'on peut se poser dès maintenant.

Il semble, à première vue, que l'on sera tenté de grouper autour de nous les seuls départements du Rhône, de la Loire et une partie de la Saône-et-Loire, c'est-à-dire que l'on cherchera à ne pas trop révolutionner le régime actuel, en morcelant les départements.

Or, nous pouvons dire qu'il serait très critiquable que l'on ne profitât pas de cette réorganisation pour faire une œuvre complète, réellement pratique, et favorisant, dans la plus large mesure possible, le fonctionnement des rouages administratifs de l'ensemble du pays.

Nous pensons donc qu'il conviendrait de déterminer, en premier lieu, les circonscriptions d'une grande ville comme Lyon, de façon à ce que les habitants des départements voisins dépendent du chef-lieu avec lequel les communications sont pour eux le plus rapides et le plus courtes, à condition, toutefois, que l'on n'allie pas des populations à un groupe ayant des intérêts ou une mentalité par trop opposés.

Dans ces conditions, nous émettons le vœu de voir grouper, autour de la future région lyonnaise, non seulement les départements du Rhône, de la Loire et une partie de la Saône-et-Loire, mais aussi les arrondissements et cantons ci-après des départements limitrophes :

Bourg, Belley, Nantua et Trévoux, de l'*Ain*.

Vienne, et peut-être la Tour-du-Pin, de l'*Isère*.

Saint-Rambert-d'Albon et peut-être Valence, Montélimar et Crest, de la *Drôme*.

Tournon et peut-être Privas et Annonay, de l'*Ardèche*.

Yssingeaux et le Puy, de la *Haute-Loire*.

Quant à la Saône-et-Loire, il n'y aurait que des avantages à rattacher Autun, Chalon, et peut-être le Creusot à Dijon, le reste étant relié à Lyon.

Dans le cas où Saint-Etienne deviendrait chef-lieu, il faudrait relier tout au moins à notre ville, croyons-nous, l'arrondissement de Roanne.

Telle est, dans ses grandes lignes, la proposition locale qu'il nous paraîtrait raisonnable de faire, si les Lyonnais étaient consultés.

La région grouperait ainsi une population très nombreuse et des intérêts considérables, même si Saint-Etienne devenait un centre administratif séparé.

En tout cas, nous souhaitons que notre Conseil municipal prenne en mains l'étude sérieuse de cette question, primordiale pour l'avenir de la seconde ville de France.

SINED.

CONTRAT DE TRAVAIL DES MAÇONS

ADOPTÉ PAR LES

Commissions patronale et ouvrière de la Grève.

Le 12 juillet 1910, sous la présidence de M. le Maire de Lyon, les Commissions patronale et ouvrière de la grève des maçons se sont réunies à l'Hôtel de Ville; elles se sont mises d'accord sur les articles suivants du contrat de travail, qui ont été ratifiés par l'Assemblée générale ouvrière du même jour ; nous croyons savoir qu'il en a été de même à la réunion patronale d'aujourd'hui. Ce sera donc le terme d'une grève qui a duré exactement quatre mois :

ARTICLE PREMIER. — La journée maximum est de dix heures de travail.

ART. 2. — Le prix minimum de l'heure de l'ouvrier maçon est fixé à 0 fr. 70 à partir de la reprise du travail, et à 0 fr. 75 à partir du 1er juillet 1915.

ART. 3. — *Manœuvres :* Les manœuvres sont classés en deux catégories : la première catégorie comprend les jeunes gens de 16 à 18 ans ; ils seront payés de 45 à 48 centimes l'heure, suivant force et aptitudes ; le prix sera discuté et signé.

Nota. — Pour ceux au-dessous de 16 ans, le prix sera à débattre et à signer. Conformément à la loi, ces jeunes gens devront être porteurs d'un livret au moment de leur embauche. A défaut d'un livret, ils devront faire la déclaration de leur âge par un écrit portant leur signature. Faute par l'ouvrier d'avoir rempli cette double obligation vis-à-vis de l'entrepreneur, il sera responsable des conséquences que son emploi dans le chantier pourrait avoir pour celui-ci. La deuxième catégorie comprend les manœuvres au-dessus de 18 ans et ceux capables de barder les gros blocs ou piser dans les banches. Ils seront payés de 48 à 53 centimes l'heure, suivant force et aptitudes, et de 53 à 55 centimes, au 1er juillet 1915. Les prix seront discutés et signés.

Nota. — Les banches seront conduites et posées par les ouvriers maçons.

ART. 4. — *Heures de nuit :* Pour ces diverses catégories, maçons et manœuvres, les heures de travail de nuit pourront commencer à 8 heures du soir, pour se terminer à 5 heures du matin, avec interruption pour le repas de minuit à 1 heure. Le temps de travail effectif sera seul doublé.

ART. 5. — *Heures supplémentaires :* Après 6 heures du soir jusqu'à 8 heures exclusivement, toute heure supplémentaire accomplie à l'occasion des travaux exceptionnels excédant une durée de cinq jours non interrompue sera augmentée de 50 % passé cette limite.

ART. 6. — *Déplacements :* Il ne sera dû aucun déplacement : 1° jusqu'aux limites de la commune de Lyon, à l'ouest ; 2° et tout le territoire limité par le mur d'enceinte à l'est, y compris la commune de Villeurbanne. Au delà de ces limites, jusqu'à 3 kilomètres, il sera dû un déplacement de 50 centimes par journée de travail.

Au delà de 3 kilomètres, jusqu'à 6 kilomètres, il sera dû un déplacement de 1 franc par journée de travail. Au delà de 6 kilomètres, jusqu'à 10 kilomètres, il sera dû un déplacement de 1 fr. 50 par journée de travail. Au delà de 10 kilomètres, il sera dû un déplacement de 2 francs par jour.

Nota. — Pour les entrepreneurs domiciliés à proximité des limites ci-dessus indiquées et de celles des cantons, le déplacement ne sera dû qu'à partir de 2 kilomètres au delà de ces limites.

Les ouvriers embauchés sur place, c'est-à-dire sur les chantiers mêmes, n'auront droit à aucune indemnité de déplacement.

ART. 7. — *Paie :* La paie sera faite le 1er et le 16 de chaque mois ou tous les deux samedis, dans les bureaux des patrons, et aussitôt après la fin de la journée.

Le rôle des journées sera arrêté la veille, pour permettre l'établissement des feuilles de paie. Il sera remis des acomptes une fois par semaine, le samedi soir, après la journée, et dans les bureaux des patrons.

ART. 8. — La Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment (section de la maçonnerie) et le Syndicat ouvrier s'engagent expressément à ne pratiquer et à ne tolérer aucune représaille pour faits de grève. De part et d'autre, il ne sera apporté aucune entrave aux droits de l'ouvrier en matière syndicale.

ART. 9. — Il sera accordé dix minutes pour un casse-croûte, le matin à 8 heures, sans sortir du chantier.

NEUVIÈME FÊTE ANNUELLE DU DOUBLE-MÈTRE

Dimanche 10 juillet, les membres de la Société amicale des contremaîtres et employés d'entreprise de maçonnerie et similaires de la ville de Lyon et du département du Rhône se réunissaient à l'établissement Régny, à la Demi-Lune. Comme les années précédentes, la fête fut pleine d'entrain, empreinte de la plus franche cordialité. Commencée à midi par un plantureux repas, elle comportait, dans son programme, de ravissantes saynètes, et se termina, le plus tard possible, par des chants joyeux et de nombreuses danses, qu'entraînaient tour à tour le biniou et le piano. C'est une tradition, jalousement respectée, de s'amuser fort dans cette Société, et de varier les plaisirs : on arrive en famille, on se place à table, par groupes sympathiques, et, au hasard de la rencontre, les conversations s'échangent, rapides et bruyantes, sur le ton de la vraie camaraderie. Aussi les invités se trouvent-ils de suite à l'aise.

Le concours de construction, au coup du milieu, intéresse particulièrement les dames et jeunes filles ; il sert aussi de prétexte à des prix d'encouragement, décernés aux fils qui veulent imiter leurs papas.

A la fin du repas, qui fut double, le Président du Double-Mètre présente les excuses de M. Martial Paufique, le dévoué président d'honneur ; de M. Lang, l'éminent directeur de l'Enseignement professionnel ; salue M. Raffenot, vice-président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; M. Volpelier, vice-président du Comité général des Présidents de Sociétés de Secours mutuels ; puis, très préoccupé de l'avenir de la Société, exprime la crainte que la loi des retraites ouvrières ne produise une diminution de secours de la part des membres honoraires. Cependant, la demande d'incorporation des contremaîtres de Saint-Etienne le rassure, et il se félicite de la présence, à la table d'honneur, de M. Cahuzac, président de la Société académique d'Architecture, et de M. Janicot, membre du Conseil d'administration de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, un mutualiste convaincu.

L'actif président aurait eu trop à faire s'il eût dit un mot aimable à tous les mutualistes présents ; je ne pense pas être indiscret en distinguant, parmi les 165 convives, M. et Mme Deplagne, M. et Mme Cachard, M. Rollet, président de la 113e ; M. Rodenbourg, président de la 130e ; M. Faure, M. Delphin, fondé de pouvoirs de la maison Allard-Nicolet ; M. et Mme Pauty, M. et Mme Aillaud ; M. Pin, de la Banque populaire lyonnaise ; M. Nodet, secrétaire de la Société ; M. et Mme Lefaure ; M. Billon, représentant la maison Planchat, un lauréat du concours de construction.

Le discours de M. Cahuzac fut très applaudi, fort goûté, à cause de son originalité, en tout point remarquable.

L'architecte se demande, avec une fine ironie, s'il doit parler ou se taire. S'abstenir serait peut-être sage, mais il parlera, au risque d'éveiller l'horrible vision d'un énorme flacon d'encre rouge ; il parlera, poussé par l'irrésistible sentiment de reconnaissance envers des collaborateurs sympathiques.

Les précautions oratoires de l'exorde ayant conquis l'auditoire, l'un des maîtres de l'architecture lyonnaise développe longuement ses idées sur le métier. C'est d'abord l'annonce d'un prochain concours d'apprentis, que M. Paufique a obtenu de la libéralité de la Chambre de commerce, puis ce sont des remerciements à l'adresse de M. Mazet, pour sa douce manie de faire de l'enseignement (allusions au cours pratique du bâtiment professé à l'Enseignement professionnel par MM. Mazet, Cachard et Rollet) ; enfin, l'assurance que la tâche lourde des contremaîtres n'est pas méconnue, quoiqu'il leur arrive parfois à eux — la cheville ouvrière du Bâtiment — de subir des brusqueries du maître de l'œuvre, à qui incombe la responsabilité entière.

Enfin, le chef se dépouille de sa sévérité et, dans une péroraison enlevante, il met à nu sa bonhomie souriante, en conseillant aux épouses de réconforter, au foyer, les travailleurs endoloris par la dureté des reproches encourus sur le chantier.

M. Raffenot dit son amour pour les auxiliaires des entrepreneurs, parce que, d'abord ouvrier, puis contremaître, il entra ensuite dans la galère patronale.

M. Volpelier fait l'historique de la Société du Double-Mètre, raconte les difficultés du début, les luttes à soutenir, et se montre satisfait des résultats obtenus.

Qu'il me soit permis, en terminant ce trop court compte rendu d'une belle fête mutualiste, de souhaiter une union encore plus étroite, s'il est possible, une amitié fraternelle entre les membres de cette famille, qui va s'accroissant avec les années, car la concorde engendre la prospérité des Sociétés, comme elle fait leur force, et, pour le sociétaire, si morose que soit l'heure, le chemin s'égaye, à la rencontre d'un appui sincère.

A. TUOTIOP.

NOUVELLES CONDITIONS DE TRAVAIL

DES

Terrassiers, mineurs, puisatiers et poseurs de rails[1]

ARTICLE PREMIER. — La Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et de Travaux publics de la Ville de Lyon et de la région reconnaîtra la Chambre syndicale des Ouvriers terrassiers et parties similaires du Rhône.

ART. 2. — *Salaires :* Le prix de l'heure de travail de l'ouvrier terrassier est fixé à 55 centimes l'heure, à partir du 7 juillet 1910. Ce salaire n'est pas établi pour une durée déterminée, mais aucune des parties n'aura le droit de le dénoncer avant le 1er janvier 1911.

ART. 3. — *Heures de nuit :* Les heures de nuit seront, pour les travaux particuliers, payées au tarif double. Pour les travaux municipaux, il sera tenu compte de cette modification dans les cahiers des charges actuellement appliqués et dans les cahiers futurs.

ART. 4. — *Outillage :* Lorsqu'un ouvrier terrassier non muni de pelle aura été embauché, l'entrepreneur lui fournira cette pelle au prix de 2 francs, qui sera consigné ; en revanche, l'ouvrier demeurera responsable de cet outil.

ART. 5. — *Travaux dans l'eau et travaux insalubres :* Les entrepreneurs seront tenus de fournir des bottes aux ouvriers. Pour les travaux insalubres, et spécialement pour les travaux à exécuter dans les fosses d'aisance, les ouvriers s'entendront directement avec les entrepreneurs avant le début des travaux. Lorsque la santé des ouvriers pourra être compromise par ces travaux, le bureau d'hygiène de la ville de Lyon devra en être informé et prescrira les mesures nécessaires.

Les travaux dans l'eau donneront lieu à une majoration de 50 % pour les travaux particuliers. Pour les travaux municipaux, il sera tenu compte de cette modification dans les cahiers des charges actuellement appliqués et dans les cahiers futurs. Cette majoration n'est pas applicable aux eaux temporaires provenant de la pluie, ou aux travaux d'entretien dans les égouts, dans le cas où des ouvriers terrassiers seraient appelés à collaborer à ces travaux.

Le tarif des travaux d'eau est applicable aux ouvriers travaillant sur un sol de fouille recouvert de 10 centimètres d'eau au plus.

[1] Cette sentence vient d'être rendue par M. Edouard Herriot, maire de Lyon, dont l'arbitrage avait été accepté par les terrassiers, mineurs, puisatiers, poseurs de rails, en grève, de concert avec les représentants de la Chambre syndicale patronale du bâtiment de Lyon. On remarquera que, par cette sentence, la ville s'engage à modifier les marchés en cours.

ART. 6. — *Puisatiers :* L'ouvrier puisatier recevra, pour les travaux exécutés par lui à une profondeur de 5 à 10 mètres, une majoration de 50 % sur le prix de journée du terrassier. Au delà de 10 mètres, le salaire sera de 1 franc par heure.

ART. 7. — *Boisage :* L'ouvrier terrassier qui sera continuellement occupé au boisage recevra, de ce fait, une majoration de 10 centimes par heure. Celui qui n'aura été occupé qu'accidentellement et pour boiser sa propre fouille recevra un nombre de tickets de 10 centimes l'un sensiblement égal au nombre d'heures pendant lesquelles il aura été occupé à ce travail. Le nombre d'heures sera déterminé par le chef de chantier.

Est considéré comme boiseur ou faisant du boisage tout ouvrier posant un cadre avec enfilage, quelle que soit la profondeur de la fouille.

ART. 8. — *Déplacement :* L'indemnité de déplacement sera payée aux ouvriers terrassiers au taux qui sera admis d'un commun accord entre les ouvriers et les patrons maçons.

ART. 9. — *Préavis :* S'il est procédé à des renvois d'ouvriers pour excédent de personnel ou cessation de travaux, les ouvriers seront prévenus de leur renvoi une heure avant la fin de la journée pour le cas où ils devraient être payés en dehors du chantier. Ce préavis n'est pas applicable au cours de la journée.

ART. 10. — Lorsqu'un terrassier sera employé à faire du béton dans les travaux d'égout, le salaire du terrassier devra lui être appliqué.

ART. 11. — L'entrepreneur devra délivrer une carte d'embauchage à chaque ouvrier, au moment de l'embauchage.

ART. 12. — La paye doit être effectuée les 1er et 16 de chaque mois, avec acompte tous les soirs au besoin. Chaque fois qu'il y aura au moins 10 ouvriers occupés sur un chantier, la paye devra être faite sur le chantier.

Fait à l'hôtel de la ville de Lyon, le 9 juillet 1910.

Le Maire de Lyon, arbitre,
E. HERRIOT.

LE
Buste de Laurent Mourguet

Il est question de placer, en bas du Gourguillon, le buste de Laurent Mourguet, le créateur du Guignol Lyonnais. Avenue ou place du Doyenné, l'emplacement exact n'est pas définitivement chosi, pas plus que n'est arrêté le plan du monument architectural. Qui sait même si l'architecte est désigné ? Mais le buste est achevé, accepté par la commission et payé par la fondation Grognard.

Il devait prendre rang dans la salle des bustes du Palais Saint-Pierre, quand, au dernier moment, naquit l'idée d'en orner la voie publique. Idée excellente et heureuse, à mon avis, car je suis de ceux qui approuvent la thèse de William Morris : « Je ne veux pas d'un art pour le petit nombre, non plus que d'une éducation pour le petit nombre, ni d'une liberté pour le petit nombre ». En effet, le Musée de la rue vulgarise, démocratise l'art, communique un frisson de plaisir à travers les foules, à toute heure du jour, fait battre le cœur du passant, au cours de sa laborieuse et dure existence. C'est, au reste, le but bienfaisant de l'art.

La Construction Lyonnaise n'attend pas l'achèvement du monument pour reproduire l'œuvre du statuaire ; elle espère que le lecteur lui saura gré de sa hâte.

N'est-elle pas admirable, l'expression de vie et de réalité que présente l'œuvre du sculpteur lyonnais Girardet ? Lèvres pincées, bouche serrée, comme contractée par un effort d'attention, sourire finement railleur qui éclaire le visage méditatif, tout nous parle, nous saisit, nous enchante. Guignol, qui semble sortir des flancs de Mourguet, fait comprendre le sujet à première vue. C'est bien une éclatante manifestation de la puissance de l'art : faire vivre éternellement les traits et l'âme même de celui qui a glorifié l'accent du terroir et l'esprit lyonnais.

Il me semble qu'après avoir fait trembler le marbre, sous le souffle de l'inspiration, pour en dégager ce portrait familier, M. Girardet l'a caressé ensuite amoureusement, de son ciseau finisseur, dans la pensée qu'il léguait à sa ville, peut-être, sa dernière œuvre ; car il lui arrive le malheur, assez

LAURENT MOURGUET
Maquette de FR. GIRARDET

fréquent chez les artistes qui abusent du sens de la vision : sa vue va s'affaiblissant de plus en plus, commandant impérieusement un repos absolu. Cependant, au cours d'une carrière longue et féconde, il a eu sa part de bonheur en ciselant une Jeanne d'Arc dans le triomphe de la victoire, un Lacordaire éducateur de la jeunesse. En outre des nombreux bustes signés par l'ancien élève de Fabisch et remarqués aux différents Salons, sans doute celui du père du Guignol lyonnais sera son préféré, précisément à cause de l'originalité et de la sincérité de l'œuvre, enfin et surtout parce que, abstraction faite de l'appétit d'un idéal supérieur largement satisfait, le statuaire lyonnais, lors de l'inauguration, éprouvera la joie d'assister à sa propre gloire, joie chère à l'artiste même le plus dédaigneux du succès.

A. TUOTIOP.

NÉCROLOGIE

M. FRANCISQUE BOIRON, décédé à Lyon, le 14 courant, était né dans cette ville, le 3 novembre 1836. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts, il y obtenait, après diverses mentions, le 1er prix d'architecture sous Chenavard. Après avoir appartenu au cabinet Bresson, il eut son propre cabinet, 8, rue Constantine, et construisit les églises de Chanzy (Loire),

Saint-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône), restaura le clocher et l'église de l'Arbresle, construisit, dans la région, divers châteaux et villas, et à Lyon, outre un nombre important de maisons de rapport, des établissements d'instruction, dont le principal est l'externat des Dames-de-Nazareth, quai des Brotteaux. M. Boiron appartenait à la Société académique d'architecture depuis le 5 mars 1868. *La Construction lyonnaise* adresse ses sincères condoléances à son gendre, M. Chevallet-Boiron, ainsi qu'à toute sa famille.

Nous apprenons le décès, dans sa soixante et onzième année, de M. ANTOINE SAUTOUR, ancien entrepreneur à Lyon, décédé le 15 juillet, en son domicile, 19, rue Bossuet. Nous adressons nos compliments de condoléances à toute sa famille, et en particulier à MM. E. Sautour, Tauty, Benassy et Vialatoux.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction d'égouts.

Le directeur de la Voirie de Lyon a dressé un projet, qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal, pour l'emploi du crédit de 100.000 francs inscrit au budget de l'exercice courant, sous cette rubrique. Ce projet comporte la construction de canalisations sous les voies publiques suivantes :

1er lot. — Egout rue des Fantasques et rue Philibert-Delorme, 8.109 fr. 75 ; imprévus, 490 fr. 25 ; total, 8. 600 francs.

2e lot. — Egouts cours Gambetta et rue Eugène Pottier, 38.595 fr. 25 ; imprévus, 904 fr. 75 ; total, 39.500 francs.

3e lot. — Egout rue Chazière, 5.475 fr. 35 ; imprévus, 324 fr. 65 ; total, 5.800 francs.

4e lot. — Egouts rue de la Claire et rue Chinard, 25.936 fr. 40 ; imprévus, 763 fr. 60 ; total, 26.700 francs.

5e lot. — Egout rue de la Quarantaine, 12.888 fr. 68 ; imprévus, 511 fr. 40 ; total, 13.400 francs.

6e lot. — Egout place Puvis-de-Chavannes, 5.084 fr. 70 ; imprévus, 415 fr. 30 ; total, 5.500 francs.

Travaux de cylindrage à confier à l'entrepreneur de la ville, cours Gambetta, 500 francs.

Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique en six lots distincts, à l'exception des travaux de cylindrage du cours Gambetta, qui seront confiés à l'entrepreneur de la Ville.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 2 août 1910, Salle Pasteur, à l'Hôtel-Dieu, à 2 heures et demie, pardevant Me Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n° 1, d'une parcelle de terrain située angle du boulevard du Nord et de la rue de Sèze (masse n° 327, aux Brotteaux).

Surface : 218 mètres carrés. Mise à prix : 32.700 francs, soit 150 francs le mètre carré, plus 5.000 francs pour quote-part de la cour commune à créer.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Bureau de l'Association provinciale des Architectes français.

Dans son Assemblée générale tenue à Nîmes, le mois dernier, l'Association provinciale des Architectes français a ainsi constitué son bureau pour 1910-1911 : *Président :* M. Frantz BLONDEL, de Versailles ; *vice-présidents :* MM. Jules FEBVRE, de Nice ; Laurent CAHUZAC, de Lyon ; MELLET, de Rennes ; PELLETIER, de Lons-le-Saunier ; *secrétaire général :* M. René BLONDEL, de Versailles ; *secrétaires :* MM. FLORAND, d'Issoire ; GAILLARD, de Roanne ; VITTE, de Nangis ; BREUILH, de Limoges ; *trésorier :* M. Marcel PICARD, de Bordeaux ; *archiviste-bibliothécaire :* M. Charles CRAVIO, de Marseille.

Un Jardin zoologique d'acclimatation

A LYON

Le *Journal Officiel* du 10 mai dernier contenait les insertions exigées pour la constitution d'une Société au capital de 600.000 francs, destinés à fonder à Lyon un Jardin zoologique d'acclimatation sur le modèle de ceux de Hambourg, d'Anvers, de Paris, de Barcelone et de ceux existant, à l'heure actuelle, dans dix-sept villes d'Allemagne. La Société annoncée s'est constituée définitivement, ses statuts ont été reçus par Me Mathieu, notaire à Villeurbanne, et son directeur technique, l'honorable M. Soulé, est maintenant à la besogne pour réaliser l'œuvre projetée.

Les Lyonnais, soucieux justement de la bonne renommée de leur ville, applaudiront certainement à l'effort entrepris. Il semble étonnant qu'une telle entreprise n'ait pas encore été tentée dans nos murs. Lyon, comme le disait M. Augagneur, est certainement la seconde ville de France par ses industries, son commerce, sa culture artistique, scientifique et littéraire, par le nombre et la beauté de ses monuments. Elle le serait par le nombre de ses habitants, si une chinoiserie administrative n'empêchait qu'on comptât comme habitants d'une même cité tous ceux qui peuplent les places et les rues, les cours et les boulevards des espaces enfermés dans ses murs d'enceinte. Mais Lyon est bien loin de tenir son rang, au point de vue de ses attractions.

Elle a, certes, des monuments imposants et nombreux, des quais uniques au monde, des rues percées géométriquement, mais elle manque vraiment de spectacles qui charment et retiennent l'étranger.

Ceux qui sont amenés à Lyon par leurs affaires n'ont qu'un désir, une fois leurs achats faits ou leurs ventes réalisées, c'est de quitter une ville qui leur semble froide, mal accueillante et rébarbative. Que n'a-t-elle la face enjouée et rieuse de Marseille, ses rues bariolées, sa remuante Cannebière !... Les Stéphanois eux-mêmes trouvent Lyon triste et morose.

La création du Jardin d'Acclimatation de Lyon sera un premier rayon de soleil à travers nos brumes trop célèbres, une première parure à notre bonne ville. L'architecte qui a conçu le plan, que nous sommes heureux de reproduire ici, M. Rolland, a su y faire entrer l'utile et l'agréable et les y mêler dans les plus savantes proportions. Les 66.000 mètres, ou maintenant un peu plus, de sa vaste surface comprenant des ménageries pour les fauves — des lacs et des rivières exquisement tracés, occupés par un peuple de cygnes, de canards et de volatiles exotiques : flamants roses de la Camargue et de l'Egypte, cigognes d'Alsace, demoiselles de Numidie, hérons et autres échassiers « au long bec emmanché d'un long cou » — des parcs à cerfs, à biches et à daims — des enclos pour les poneys anglais, des pavillons pour tous les animaux qui font l'intérêt et la raison d'être des ménageries et des spectacles des cirques.

Il y aura enfin un palmarium joliment combiné pour permettre le sport à la mode du jour, le « rink », et, dans ce palmarium, on pourra donner des fêtes, des conférences, des expositions d'art, de fleurs, de bibelots, des réunions mondaines, après le repas pris au restaurant select, et qui sera aménagé tout auprès.

Toutes ces constructions de métal et de verre, avec des toitures à émaux chatoyants, à colorations variées et nuancées, doivent être exécutées par des entrepreneurs choisis, le plus possible, dans notre région. Les travaux commenceront incessamment, et ceux de nos lecteurs qui voudraient s'y intéresser pourront demander les renseignements ou les détails qui leur seraient utiles à M. Françon, notre collaborateur et ami, architecte à Lyon, ou à M. Rolland, architecte à Paris, qui dressera les plans, tandis que M. Françon

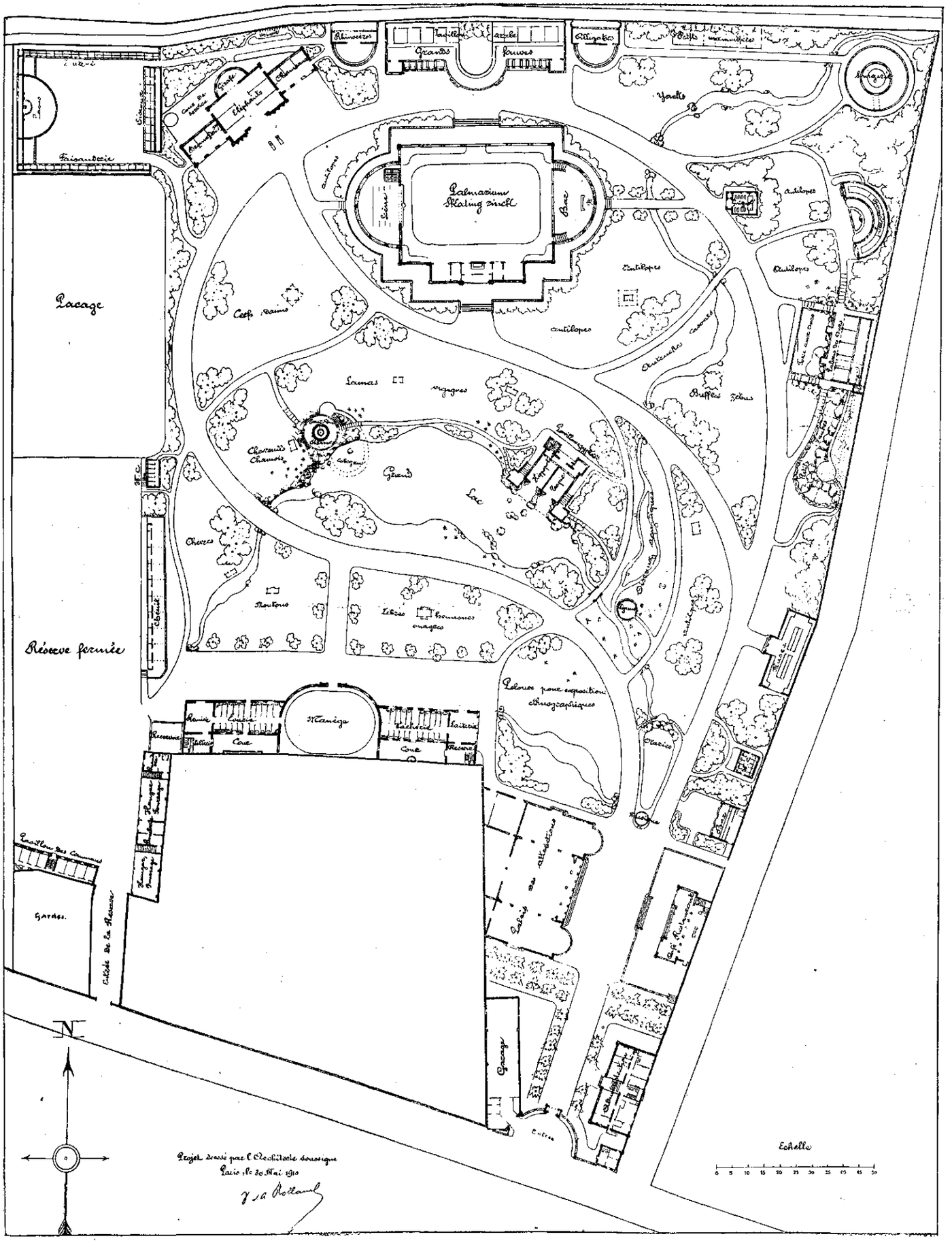

JARDIN ZOOLOGIQUE POUR LA VILLE DE LYON : PLAN D'ENSEMBLE.

sera chargé de la direction des travaux, lesquels s'élèveront à près de 500.000 francs.

Le siège social est à Montchat, 10, rue de la Balme. Le terrain, de 66.000 mètres et plus, se compose, sur la route de Genas, de l'ensemble de champs, de luzernes, de fermes et de maisons que limite le mur d'enceinte du Génie militaire, et au delà duquel se sont déroulées, le mois dernier, les multiples péripéties de la Semaine d'aviation.

Cette Société compte enfin, dans son Conseil d'administration, le Dr Lanteirès, médecin en chef du Ministère des affaires étrangères ; le consul général du Paraguay, M. Hans, chevalier de la Légion d'honneur ; M. le duc de Morny et M. le comte de Colligny de Châtillon.

La notice que nous avons sous les yeux mentionne les sources de bénéfices qu'on se propose de rechercher. Il en est une, d'un intérêt scientifique trop spécial pour être développé ici, mais dont nous parlerons pour mémoire, au moins. On sait qu'une façon excellente d'absorber certains médicaments, et notamment le fer, si actif contre l'anémie, est de les prendre déjà transformés et comme déjà assimilés par un autre organisme. Une méthode pratique et facile, et qui est préconisée par les médecins les plus distingués, est de prendre le fer sous forme d'œufs ferrugineux. Grâce à une nourriture spéciale, dans laquelle les sels de fer utiles ont été abondamment versés, les bonnes poules digèrent, pour nos malades, le fer qui, trop souvent, traversait leur organisme, à la façon de grains de plomb ou de noyaux de cerise. Ce fer, que les poules ont absorbé, se retrouve dans leurs œufs, qui ont une valeur médicamenteuse vraiment remarquable, et qui, à cause de cela, se vendent fort cher.

Mais ceci n'est qu'une digression... *La Construction lyonnaise* ne pouvait se taire sur ce projet d'embellissement d'un de nos quartiers suburbains de notre ville, qui ont le plus d'avenir, et que les moyens actuels de locomotion rendent le plus intéressant aux constructeurs et aux propriétaires, qui s'arrachent ces terrains et leurs abords. Il nous avait fallu la Semaine d'aviation pour nous faire connaître ce coin de la ville tentaculaire que devient Lyon. Le Jardin zoologique d'Acclimatation nous y ramènera souvent et saura nous y retenir.

Félix Cis.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

Ain. — Un crédit de 38.000 francs est ouvert à *Pont-d'Ain*, pour la construction d'écoles.

Cote-d'Or. — Le Conseil municipal d'*Auxonne* a décidé que la ville serait alimentée en eau potable par les sources de la Foulotière et de l'Aubépine, sur le territoire de Jouhe (Jura), et qu'un emprunt de 425.000 serait contracté pour l'achat de ces sources, leur captation, les travaux d'amenée, la construction d'un réservoir aux Granges-Hautes, etc.

Doubs. — Prochainement sera mise en adjudication, à la sous-préfecture de *Montbéliard*, la rectification d'un chemin vicinal à Russey, sur la mise à prix de 7.500 francs, avec cautionnement de 190 francs.

Isère. — La commune de *Vienne* est autorisée à emprunter une somme de 29.525 francs, destinée au payement d'une subvention à la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, pour l'établissement d'un passage souterrain et l'amélioration de la rampe d'accès à la gare des marchandises de Vienne (ligne de Lyon à Avignon).

Jura. — Le Conseil d'Etat a été saisi d'un projet de décret portant réglementation de l'usage de la force motrice que la Société l'Union électrique est autorisée à emprunter à la rivière d'Ain pour la mise en jeu de l'usine génératrice d'énergie électrique établie au lieu dit « le saut Martier », dans la commune de *Cernon*.

Loire. — Il est prévu une dépense de 18.000 francs, à *Saint-Etienne*, pour la construction d'égouts.

Puy-de-Dome. — M. Michel, architecte expert à Volvic, a dressé le projet et le devis, s'élevant à 29.150 francs, pour la construction d'un groupe scolaire à *Charbonnières-les-Varennes*. — M. Beaudoux, à *la Goutelle*, a établi un projet de 8.000 francs, pour la construction d'une école maternelle dans cette commune.

Rhone. — Les travaux d'installation d'un hospice départemental pour vieillards et incurables, dans les bâtiments de l'ancien Petit Séminaire de *Sainte-Foy-l'Argentière*, sont prévus pour 442.000 francs, et ceux de l'aménagement du Petit Séminaire d'*Alix* pour 402.000 francs.

Saone-et-Loire. — La commune de *Saint-Gengoux-le-National* va procéder aux travaux suivants : distribution d'eau, 8.500 francs ; travaux de voirie, 7.800 francs ; réparation aux bâtiments communaux, 1.000 francs.

Vaucluse. — Le département de Vaucluse est autorisé à emprunter une somme de 30.000 francs, destinée au payement de la subvention promise à la commune de *Cavaillon*, en vue des travaux à effectuer à la charge de cette commune par la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour une substitution d'un passage inférieur au passage à niveau du faubourg de l'Abreuvoir, voisin de la gare de Cavaillon, ligne d'Avignon à Miramas, par Salon.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

15 Juillet 1910

		DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	150 »		160 »
— en planche rouge	188 »		190 »
— — jaune	157 50		162 50
Etain Banka en lingots	405 »		410 »
— Billiton et détroits en lingots	400 »		405 »
Plomb doux 1re fusion en saumon	40 »		41 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 »		44 »
Zinc refondu 2e fusion	56 »		57 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »		76 »
— — — Autres marques	72 »		73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »		» »
— laminé	600 »		» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »		220 »
— laminé	330 »		400 »
Fer laminé 1re classe	20 50		21 »
Fer à double T, AO	22 50		23 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 »		23 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 juin au 8 juillet 1910.

Rue de la Gare, 15. Bâtiment pour ateliers. Propr., MM. Fenaille et Despeaux. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.

Cours Gambetta. 142. Usine. Propr., M. Damon. Arch., M. Moyne, rue de l'Hôpital, 3.

Rue de Trarieux, 76. Maison. Propr., M. Pommier.

Rue Bellecombe, 14. Maison. Propr., M. Planche, 153, cours Lafayette.

Rue Corne-de-Cerf, 102. Hangar. Propr., M. Richoux, 229, avenue de Saxe.

Rue Trarieux, 97. Annexes. Propr., M. Marohy. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.

Rue Masséna, 44. Hangar. Propr., Mme veuve Convert.

Grande rue de Monplaisir, 52. Exhaussement. Propr., M. David. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

Rue du Mont-d'Or, 1. Lavoir public. Propr., M. Bertholon, rue de Sèze, 75 *bis*.

Boulevard de la Part-Dieu, angle rue du Pensionnat. Hangar pour garage. Propr., M. Girard, boulevard de la Part-Dieu, 20.

Chemin Sébastopol, 12. Hangar. Propr., M. Virol. Entrep., M. Garnier, rue d'Aubigny, 37.

Chemin de Montagny, 25. Hangar. Propr., M. Laroche.

Rue de Marseille, angle avenue Berthelot. Maison. Propr., M. Marqeut. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 61.

Chemin des Pins, 122. Hangar. Propr., M. Carron.

Rue Sainte-Marie, 28. Annexe. Propr., Mme veuve Parent, rue Sainte-Marie, 28. Arch., M. Hamm, rue Cornavent, 47.

Cours Henri, 25. Usine. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon. Arch., M. Burel, quai Saint-Vincent, 30.

Rue Sébastopol, 39. Usine. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon. Arch., M. Buret, quai Saint-Vincent, 30.

Allée du Sacré-Cœur, 6. Exhaussement. Propr., Mme veuve Callet.

Cours Morand, 50. Maison. Propr., M. Granjon, cours de la Liberté, 10. Arch., M. Roux-Spitz, rue de Bonnel, 17.

Rue Stéphane-Coignet, 14. Hangar et Maisonnette. Propr., M. Villard.

Route d'Heyrieu, 45. Hangars. Propr., M. Ollier.

Rue Jacquard. Hangar. Propr., M. Guillermet, rue de Vauzelles, 11.

Rue des Chartreux, 58. Maison. Propr., M. Martin. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 45.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 27 juin. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la construction des charpentes métalliques du grand hall du marché aux bestiaux et du hall couvert de l'abattoir de la Mouche. — 1er lot. Grand hall du marché aux bestiaux. Adjud., Compagnie Fives-Lille, 64, rue Caumartin, au prix forfaitaire de 705.968 fr. 68. — 2e lot. Hall couvert de l'abattoir. Adjud., MM. Dunoyer et Cie, 156-158, avenue Berthelot, à Lyon, au prix forfaitaire de 94.300 fr.

Rhône. — 6 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Entretien des couvertures des bâtiments. — 1er lot. Couvertures. Montant, 13.837 fr. 49. Adjud., Union ouvrière des plombiers-zingueurs de Lyon. — 2e lot. Vitrerie. Montant, 1.145 fr. 13. Adjud., M. Chauliac, à Lyon.

Ain. — 9 juillet. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 16. Rectification entre Chézery et les Avalanches, au territoire de la commune de Chézery, sur 2.641 m. 58. Montant, 53.000 fr. Soumissionnaires : MM. Larmaraud père et fils, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Louis Abel fils, route de Lyon, à Bourg, prix du devis.

Basses-Alpes. — 2 juillet. — *Préfecture.* — Barcelonnette. Route nationale n° 208, d'Entrevaux à Barcelonnette. Reconstruction du pont sur le Bachelard au point kilométrique 80 k. 500. Montant, 11.000 fr. Soumissionnaires : MM. J.-B. Delestrade, 20 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Bouches-du-Rhône. — 6 juillet. — *Chambre de Commerce de Marseille.* — Port de Marseille. Construction d'un hangar public. — 1er lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 156.623 fr. 50. Adjud., MM. Reynier et Ellena, 15, rue de l'Alliance, 2 p. 100 de rabais. — 2e lot. Ferronnerie, etc. Montant, 459.701 fr. 50. Adjud., MM. Haour frères, 9, cours de la Liberté, à Lyon, 22,75 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 30 juin. — *Préfecture.* — Tart-l'Abbaye. Reconstruction d'un pont en maçonnerie sur l'Ouche. Montant, 31.455 fr. 23. Adjud., M. Pouletty, rue d'Auxonne, à Dijon, 3 p. 100 de rabais.

Doubs. — 5 juillet. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1er lot. Cernay. Construction d'un réservoir à la section de Lavolte. Montant, 2.874 fr. 18. Adjud., M. Stanis Louvet, à Charuemont, q 1 p. 100 de rabais. — 2e lot. Charquemont. Réfection partielle de la couverture du clocher de l'église. Montant, 1.496 fr. 25. Soumissionnaires : MM. A. Surgy, 6,40 p. 100. — H. Auer, 9 p. 100. — Adjud., M. Stanis Louvet, à Charquemont, 12 p. 100 de rabais. — 3e lot. Pont-de-Roide. Réparations à la caserne de gendarmerie. Montant, 9.110 fr. 65. Soumissionnaires : MM. J. Broggini, 6 p. 100. — E. Castelli, 8 p. 100. — Adjud., M. Lucien Paynot, à Pont-de-Roide, 12 p. 100 de rabais. — 4e lot. Le Barboux. Chemin vicinal ordinaire n° 2, du Barboux à Morteau. Renforcement de la chaussée entre le chemin vicinal ordinaire n° 1, du Barboux et le chemin vicinal ordinaire n° 1 de la Chevalotte. Montant, 4.900 fr. Adjud., M. Charles Feuvrier, à Bonnétage, 6 p. 100 de rabais.

Doubs. — 5 juillet. — *Mairie de Besançon.* — Surélévation de l'école de filles et construction de préaux couverts à l'école de garçons et de filles à la Butte. — 1er lot. Démolition, terrassement et maçonnerie. Montant, 7.869 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Burtscher, 15 p. 100. — Ollier, 12 p. 100. — Pacaud, 6 p. 100. — Sourioux, 10 p. 100. — Pateu, 5 p. 100. — Denis, 4,80 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2e lot. Charpente en bois. Montant, 4.856 fr. 95. Soumissionnaires : MM. Blanchard, 15 p. 100. — Denis, 6,80 p. 100. — Pateu, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Morin, prix du devis. — MM. Mounié, 3 p. 100. — Adjudicataire, M. Guillemin, avenue Fontaine-Argent, à Besançon, 3,10 p. 100 de rabais. — 3e lot. Menuiserie. Montant, 1.130 fr. 89. Soumissionnaires : M. Chabod, 8 p. 100 d'augmentation. — MM. Masson, 0,10 p. 100. — Pourcelot, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Heitz, à La Butte-Besançon, 2 p. 100 de rabais. — 4e lot. Enduits, peinture et vitrerie. Montant, 2.477 fr. 48. Soumissionnaires : MM. Desservy, 15 p. 100. — Mathieu, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Denizot, prix du devis. — MM. Baud, 5 p. 100. — Ronne, 7 p. 100. — H. Lasibille, 9,76 p. 100. — Adjud., M. Morin, gérant de la Société Union et Travail, à Besançon, 14 p. 100 de rabais. — 5e lot. Couverture et ferblanterie. Montant, 2.254 fr. 13. Soumissionnaires : MM. E. Lasibille, Baigue; prix du devis. — MM. Vivier 0,50 p. 100. — Kieffer, 1 p. 100. — Denizot, 6,25 p. 100. — Ernest Lasibille, 7 p. 100. — Cante, 18 p. 100. — Adjud., M. Pateu, avenue Carnot, à Besançon, 18,10 p. 100 de rabais. — 6e lot. Serrurerie et charpente en fer. Montant, 1.755 fr. 61. Soumissionnaires : MM. Hugenschmit, 4 p. 100. — Longchampt, 1 p. 100. — Déliot, 1 p. 100. — Adjud., M. Hausamann, rue du Chasnot, à Besançon, 0,10 p. 100 de rabais. — 7e lot. Mobilier scolaire. Montant, 1.170 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Chabod, 10 p. 100. — Pourcelot, 8 p. 100. — Masson, 5 p. 100. — Heitz, 4 p. 100. — Non adjugé.

Drôme. — 30 juin. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1er lot. Plantation d'arbres. Montant, 3.300 fr. Soumissionnaires : M. Perrier, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Jeux, prix du devis. — Adjud., M. Tézier, à Valence, 1 p. 100 de rabais. — 2e lot. Plantation d'arbres. Montant, 2.800 fr. Soumissionnaires : M. Perrier, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Jeux, prix du devis. — Adjud., M. Tézier, 1 p. 100 de rabais. — 3e lot. Construction de trois ponceaux. Montant, 8.200 fr. Adjud., M. Caraccio, à Crest, 1 p. 100 de rabais.

Drôme. — 3 juillet. — *Mairie de Malataverne.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 6.400 fr. Renvoyée à une date ultérieure.

Gard. — 5 juillet. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Remplacement des planchers aux quartiers Vallongue et Bruyère. Soumissionnaires : M. Milliat, 15 p. 100 d'augmentation. — MM. Pouget, 21,16 p. 100. — Blanc, 20,15 p. 100. — Serratrice, 20,25 p. 100. — Adjud., M. Vergnes, rue Xavier-Segalon, à Nîmes, 25,50 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 26 juin. — *Mairie de Beaulieu.* — Construction d'une école mixte. Montant, 8.292 fr. 40. Adjud., M. Valentin, à Chamalière, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 4 juillet. — *Sous-préfecture de Brioude.* — Travaux vicinaux. — 1er lot. Mercœur. Chemin n° 3. Construction. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaire : M. Tuffery, 1 p. 100. — Adjud., M. Emile Brun, à Mercœur, 8 p. 100 de rabais. — 2e lot. Pébrac. Chemin n° 9. Construction. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaire : M. Pierre Comte, 1 p. 100. — Adj., M. Joseph Vignal fils, à Sainte-Marie-des-Chazes, 6 p. 100 de rabais. — 3e lot. Azerat. Chemin n° 4. Construction. Montant, 16.200 fr. Soumissionnaire : M. P. Cavard, 11 p. 100. — Adjud., M. Jean Fournier, à Agniat, 15 p. 100 de rabais. — — 4e lot. Beaumont et Bournoncle. Chemins nos 3 et 10. Construction. Montant, 8.100 fr. Soumissionnaire : M. P. Comte, 1 p. 100. — Adjud., M. Hilaire Vignal, à Azerat, 6 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 5 juillet. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux et vicinaux. — 3e lot. Fretigney. Reconstruction du tablier d'un pont. Montant, 1.971 fr. 58. Adjud., M. Ducrot, à Noidans-le-Ferroux, prix du devis. — 4e lot. Citey. Agrandissement de la salle de classe. Montant, 2.789 fr. 08. Adjud., M. Thary, à Vellefrey, prix du devis. — 5e lot. Cresancey. Reparation au clocher. Montant, 1.058 fr. 19. Soumissionnaires : MM. Brandey, 1 p. 100. — Haesler, 7 p. 100. — Adjud, M. Coquibus, à Bresilley, 9 p. 100 de rabais. — 6e lot. Sauvigney-les-Angirey. Couverture d'un lavoir. Montant, 1.301 fr. 63. Adjud., M. Delvecchio, à Avrigney, prix du devis. — 7e lot. Venère. Réparations aux écoles. Montant, 3.954 fr. 14. Soumissionnaires : M. Delvecchio, prix du devis. — MM. Jardel, 5 p. 100. — Wendling, 6 p. 100. — Adjud., M. Coquibus, 7 p. 100 de rabais. — Aucun soumissionnaire pour les deux premiers lots

Haute-Savoie. — 25 juin. — *Mairie de Thônes.* — Construction d'une école. Montant, 15.299 fr. 16. Soumissionnaires : MM. Vellu, 3 p. 100. — Richermo, 3 p. 100. — Besia, 12 p. 100. — Adjud., M. Comtat, à Cluses, 18 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 2 juillet. — *Mairie d'Annecy.* — Aménagement, en square public, du jardin de l'ancien évêché. — 1er lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 6.641 fr. 99. Adjud., M. Faletto, à Annecy, 5 p. 100 de rabais. — 2e lot. Ferronnerie, peinture. Montant, 1.301 fr. 30. Adjud., M. Badaully, à Albertville, 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 3 juillet. — *Mairie de Saint-Martin-de-Clelles.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant, 14.000 fr. Soumissionnaires : M. Hugonnard, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Rossi, 13 p. 100. — Arthur Maurice, 8 p. 100. — D'Aspre, 23 p. 100. — Borgesio, 17 p. 100. — Zerbola, 11 p. 100. — Imbert, 11 p. 100. — Balme, 24 p. 100. — Adjud., M. Laforge, à Saint-Merlel-les-Portes, 35 p. 100 de rabais.

Isère. — 3 juillet. — *Mairie de Saint-Sulpice-des-Rivoires.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant, 24.400 fr. Soumissionnaires : MM. Rivoire, 2 p. 100. — Hugonnard, 5 p. 100. — Thermoz, 7 p. 100. — Humbert, 9 p. 100. — Adjud., M. Meunier-Curtinet, à Montferra, 10 p. 100 de rabais.

Jura. — 5 juillet. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Conte et Charency. Reconstruction du pont sur la rivière d'Ain. Montant, 6.900 fr. Adj., M. Butin, à Lons-le-Saunier, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 7 juillet. — *Mairie de la Ricamarie.* — Entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant six années. Montant, 21.000 fr. Adjud., M. Pierre Vaganay, à Firminy, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 9 juillet. — *Hospices civils de Roanne.* — Construction d'un asile de vieillards, invalides et incurables. 1er lot. Démolitions, terrassement. et maçonneries, etc. Montant, 75.666 fr. 64. Soumissionnaires : MM. Robert, 5 p. 100. — Varon, 4 p. 100. — Lagaye, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bonnardel, rue Elisée Reclus, à Roanne, 1 p. 100 de rabais. lot Applications de ciment de diverses natures. Montant, 6.482 fr. 38. Soumissionnaire : M. Lorenzin, 11 p. 100. — Adjud., M. Gigodot, rue du Commerce, à Roanne, 11 p. 100 de rabais après tirage au sort. — 3e lot. Pierre de taille, seuils. Montant, 7.506 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Degueurge, 7 p. 100. — Mure, 7,25 p. 100. — Adjud., M. Faure, rue de Paris, à Roanne, 8 p. 100 de rabais. — 4e lot. Ciment armé pour planchers, escaliers, etc. Montant, 15.186 fr. 37. Réservé. — 5e lot. Charpentes, planchers, cintres, etc. Montant. 18.559 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Collet, 1 p. 100. — Vivier, 3 p. 100. — Larue, 4 p. 100. — Petitbout, 5 p. 100. — Adjud., M. Duret, rue de Paris, à Roanne, 7 p. 100 de rabais. — 6e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 31.439 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Constantin et Berluru, 8,15

p. 100. — Roux, Raynaud et Matout, 12,75 p. 100. — Dubuis, 12,80 p. 100, — Société ouvrière de Limoges, 15 p. 100. — MM. Petit et Chatagnon, 18.10 p. 100. — Adjud., M. Thévenon, à Saint-Etienne, 19 p. 100 de rabais. — 7e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 21.030 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Cavallo, 12 p. 100. — Boré, 13 p. 100. — Laffond, 10,50 p. 100. — Morard, 15,10 p. 100. — Chassignol, 16,15 p. 100. — Ubertalli, 17,15 p. 100. — Rathier, 18 50 p. 100. — Union ouvrière lyonnaise, 21,15 p. 100. — Adjud., Société ouvrière de Moulins, 22 p. 100 de rabais. — 8e lot. Carrelages en carreaux, revêtements en faïences (lot réservé). Montant, 10.410 fr. 56. — 9e lot. Serrurerie, châssis ouvrants, fers à planchers, portail, grilles, etc. Montant, 11.462 fr. 63. Soumissionnaires : MM. Amblard, 3,50 p. 100. — Deltreil, 5,30 p. 100. — Roque, 9 p. 100. — Levet, 9,25 p. 100. — Marie, 14 p. 100. — Georges, 15 p. 100. — Veuve Durand, 16 p. 100. — Adjud., M. Bayon, au Chambon-Feugerolles, 18 p. 100 de rabais. — 10e lot. Couverture, arêtiers, faitages, etc. Montant, 3.241 fr. 38. Adjud., M. Sérail, place Larochette, à Roanne, 11 p. 100 de rabais. — 11e lot. Zinguerie, plomberie, terrasse en ciment volcanique, installation de la tuyauterie de l'eau et du gaz, bouches d'incendie. Montant, 8.856 fr. 07. Soumissionnaires : MM. Gallet, 8,50 p. 100. — Poyet et Pigeron, 9 p. 100. — Déchelette et Berthier, 18 p. 100. — Berlie et Cie, 18,30 p. 100. — Favier, 21 p. 100. — Réciat, 22,50 p. 100. — Adjud., M. Deville, rue Mulsant, à Roanne, 23 p. 100 de rabais. — 12e lot. Vitrerie. Montant, 2.118 fr. 87. Soumissionnaire : M. Berry, 12 p. 100. — Adjud., M. Epirot, à Montbrison, 17 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 30 juin. — *Mairie de Laizé.* — Réparations aux écoles mixtes de Blany et Laizé. Montant, 1.619 fr. 05. Soumissionnaires : MM. A. Mazeron, 4 p. 100. — P. Brun, 6 p. 100. — Moellier et Lepetit, 6 p. 100. — Adjud., M. Jean Béranger, à Laizé, 7 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 1er juillet. — *Sous-préfecture de Chalon.* — Chatenoy en-Bresse et Epervens. Syndicat des digues de Saint-Marcel. Défense de divers points corrodés de la berge rive gauche de la Saône. Montant, 7.900 fr. Adjud., M. Valentin, à Chagny, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 1er juillet. — *Sous-préfecture de Chalon.* — L'Abergement-Sainte-Colombe. Construction d'un préau couvert à l'école des garçons. Montant, 1.759 fr. 85. Adjud., M. Patricot, à Chalon, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 2 juillet. — *Mairie de Chalon.* — Travaux d'appropriation intérieure à exécuter à l'hôtel des postes et télégraphes. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. E. Noble, 5 p. 100. — J.-B. Gentinat, 7 p. 100. — J. Hermann, 8 p. 100. — L. Collin, 12 p. 100. — Arnoux-Blanchard, 19 p. 100. — Adjud., M. Charles Amiel, à Chalon, 24 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 9 juillet. — *Préfecture.* — Réparation des toitures de la préfecture. Montant, 1.847 fr. 38. Soumissionnaires : MM. Auvolat, 1 p. 100. — Thomas, 7 p. 100. — Berlie, 10 p. 100. — Adjud., M. Guillaume, à Mâcon, 14 p. 100 de rabais.

Savoie. — 2 juillet. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1er lot. Non adjugé. — 2e lot. Adjud., M. Pinorini, à Saint-Albau, 18 p. 100 de rabais.

Savoie. — 1er juillet. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Réfection de parquets à la caserne Curial, à Chambéry. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : Mme veuve Francony, 1 p. 100. — M. Dullin, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bédoni, à Chambéry, prix du devis.

Savoie. — 9 juillet. — *Eaux et forêts de Chambéry.* — Travaux forestiers. — 1er lot. Construction de murs d'arrêt et de drains. Montant, 24.400 fr. Adjud., M. Peller, à Saint-Michel-de-Maurienne, 1 p. 100 de rabais. — 2e lot, Construction de murs d'arrêt et de drains. Montant, 29.000 fr. Adjud., M. Ferrando, à Saint-Michel-de-Maurienne, 16 p. 100 de rabais. — 3e lot. Construction d'un barrage. Montant, 26.300 fr. Adjud., M. Magnin, à Saint-Michel-de-Maurienne, 2 p. 100 de rabais. — 4e lot. Réparation à un barrage. Montant, 8.600 fr. Adjud., M. Bullio, à Saint-Julien-de-Maurienne, 11 p. 100 de rabais. — 5e lot. Construction de sentiers. Montant, 8.800 fr. Adj., M. Rullio, 14 p. 100 de rabais. — 6e lot. Construction de drains. Montant, 10.400 fr. Adjud., M. Civalero, à Guillestre, 5 p. 100 de rabais. — 7e lot. Construction de murs d'arrêt. Montant, 9.000 fr. Adjud., M. Bullio, 14 p. 100 de rabais. — 8e lot. Construction d'un barrage. Montant, 13.500 fr. Adjud., M. Abate, à Bourg-Saint-Maurice, 3 p. 100 de rabais. — 9e lot. Construction de murs d'arrêt. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Bullio, à Thorens, 3 p. 100 de rabais. — 10e lot. Construction d'un barrage. Montant, 7.200 fr. Non adjugé.

Vaucluse. — 8 juillet. — *Sous-préfecture de Carpentras.* — Aubignan. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, d'Aubignan à Caromb, dans la partie comprise entre la parcelle n° 228 de la section B et la limite de Carpentras, sur 2.862 m. Montant, 33.500 fr. Soumissionnaires : M. F. Roman-prix du devis. — MM. Ferrencq père et fils, 2 p. 100. — L. Vève, 2 p. 100. — L. Richard, 2 p. 100. — L. Bonhomme, 2 p. 100. — L. Ricard, 2 p. 100. — Dupuis et Chantemillan, 3 p. 100. — A. Vidal, 3 p. 100. — Arnaud, 3 p. 100. — P. Malen, 3 p. 100. — X. Savinas, 3 p. 100. — Adjud., M. Siméon Vève, à Blauvac, 4 p. 100 de rabais

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 21 août, 1 heure. — *Mairie de Loire.* — Construction d'une école de filles. — 1er lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciments et couverture. Estimation, 18,056 fr. 46. Cautionnement, 1.000 fr. — 2e lot. Charpente. Estimation, 3.201 fr. 57. Cautionnement, 200 fr. — 3e lot. Serrurerie, quincaillerie. Estimation, 3.789 fr. 87. Cautionnement, 300 fr. — 4e lot. Menuiserie, parquets (Mobilier scolaire réservé). Estimation, 4.206 fr. 30. Cautionnemeni, 200 fr. — 5e lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie, fumisterie, vitrerie. Estimation, 3.166 fr. 52. Cautionnement, 200 fr. — 6e lot Zinguerie, plomberie, fontainerie. Estimation, 728 fr. 25. Cautionnement, 70 fr. — Les certificats devront être soumis au visa de l'architecte, directeur des travaux, M. Bouilhères, 3, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, dix jours au minimum avant la date de l'adjudication. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux seront déposés au secrétariat de la mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir et les dimanches, de 10 heures à midi.

Rhône. — Mardi 26 juillet, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de 1.260 mq. de chêne en planches et en voliges, 260 mq. de grisard en planches, 400 moyeux en orme. Réadjudication des lots non adjugés le 18 août, à 3 heures. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon.

Rhône. — Vendredi 5 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire cours Lafayette, rue Boileau et rue Robert. 1er lot. Terrassements. Montant des travaux prévus, 24.666 fr. 89. Cautionnement, 1.250 fr. — 2e lot. Maçonnerie. Montant des travaux prévus, 108.838 fr. 19. Cautionnement, 5.500 fr. — 3e lot. Asphalte. Montant des travaux prévus, 11.263 fr. 87. Cautionnement, 550 fr. — 4e lot. Ciment. Montant des travaux prévus, 8.513 fr. 15. Cautionnement, 450 fr. — 5e lot. Carrelages et céramique. Montant des travaux prévus, 1.519 fr. 85. Cautionnement, 100 fr. — 7e lot. Pierres de taille dures. Montant des travaux prévus, 27.010 fr. 99. Cautionnement, 1 350 fr. — 8e lot. Pierres de taille mi-dures et tendres. Montant des travaux prévus, 66.780 fr. 73. Cautionnement, 3.350 fr. — 10e lot. Charpente en bois. Montant des travaux prévus, 11.864 fr. 44. Cautionnement, 600 fr. — 12e lot. Menuiserie et parquets. Montant des travaux prévus, 48.113 fr. 09. Cautionnement, 2.400 fr. — 13e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux prévus, 21.860 fr. 50. Cautionnement, 1.100 fr. — 14e lot. Charpente métallique. Montant des travaux prévus, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 15e lot. Plâtrerie et peinture. Montant des travaux prévus, 21.549 fr. 43. Cautionnement, 1.100 fr. — 16e lot. Vitrerie. Montant des travaux prévus, 4.840 fr. Cautionnement, 250 fr. — 17e lot. Zinguerie et ferblanterie. Montant des travaux prévus, 7.693 fr. Cautionnement, 400 fr. — 18e lot. Plomberie et appareils pour le gaz et l'eau. Montant des travaux prévus, 18.947 fr. 54. Cautionnement, 950 fr. — 21e lot. Fumisterie. Montant des travaux prévus, 1.020 fr. Cautionnement, 50 fr. — Les plans, devis et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au bureau des renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 5 heures.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 3 août. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Nice pour l'achèvement de la route stratégique du Mont-Ravel, région du Mont-Macaron. Lot unique. Terrassements, maçonneries, pavages, empierrements. Montant, 7.250 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 1, rue Ségurane, à Nice.

Isère. — Dimanche 31 juillet, 1 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Construction d'un hôtel affecté aux services de la Caisse d'Epargne. Montant, 70.510 fr. 20. Cautionnement, 5.000 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Chatrousse, architecte départemental, à Grenoble, 5, rue Lesdiguières.

Loire. — Samedi 30 juillet, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Pavage en pavés de gros échantillon : 1° rue Saint-Paul ; 2° rue du Treuil Le montant des travaux est évalué par les détails estimatifs à la somme totale de 29.500 fr., savoir : Rue Saint-Paul. Travaux à l'entreprise, 12.307 fr. 95. Somme à valoir, 692 fr. 05. Total, 13.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Rue du Treuil. Travaux à l'entreprise, 15.777 fr. 34. Somme à valoir, 722 fr. 66. Total, 16.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Total égal, 29.500 fr. — Les plans, devis et cahiers des charges, bordereaux des prix, détails estimatifs des projets, etc., sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, jusqu'au jour de l'adjudication. — Les certificats devront être présentés au visa de M. l'Ingénieur-Directeur de la voirie, huit jours au moins avant celui de l'adjudication. Cette condition est de rigueur.

Doubs. — Jeudi 28 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Pontarlier.* — 1er lot. Jougne. Construction du chemin rural de La Ferrière aux Echampés. Montant, 8.811 fr. 44. Cautionnement, 320 fr. Auteur du projet, le Service vicinal. — 2e lot. Montlebon. Réparations à la ferme de Mont-Gaudichot, Montant, 4.793 fr. 39. Cautionnement, 170 fr. Auteur du projet, M. Racle, architecte, à Morteau. — 3e lot. Doubs. Etablissement d'un nouveau cimetière. Montant, 20.800 fr. 51. Cautionnement, 700 fr. Auteur du projet, le Service vicinal. — 4e lot. Ouhans. Construction d'un bureau de poste. Montant, 16.386 fr. 95. Cautionnement, 500 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 5e lot. Boujailles. Construction d'un dépôt de pompes, de murs de clôture et deux ponceaux en béton de ciment armé. Montant, 14.344 fr. 63. Cautionnement, 500 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 6e lot. La-Cluse-et-Mijoux. Alimentation en eau potable du hameau de Chapelle-Mijoux. Montant, 7.373 fr. 22. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte, à Pontarlier. — 7e lot. Montbenoît, Hauterive-la-Fresse, La Longeville, Montflovin et Ville-du-Pont. Réparations et entretien de l'école intercommunale. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 160 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Dimanche 24 juillet, 10 h. — *Mairie de Malataverne.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 6.400 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 23 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Pont-Evêque.* — Construction d'une école de filles et d'une école enfantine. Dépense prévue, 47.377 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Les pièces du projet qui font l'objet

de la présente adjudication seront déposées à la mairie et dans les bureaux de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures du matin à midi et de 4 à 6 heures du soir.

Isère. — Dimanche 24 juillet, 11 h. — *Mairie de Séchilienne.* 1° Réparations à l'église et au presbytère. 2° Etablissement de bassins et bornes-fontaines. — 1er lot. Maçonnerie. Montant, 6.290 fr. Cautionnement, 350 fr. — 2e lot. Charpente, serrurerie, zinguerie. Montant, 9.250 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie et chez Rivoire, architecte à Grenoble.

Savoie. — Mardi 2 août, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Réfection d'une partie de la couverture du grand manège de l'établissement H, à Chambéry. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au chef du génie, à Chambéry, avant le 12 juillet. — Renseignements à la chefferie du génie, à Chambéry.

Savoie. — Jeudi 11 août, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Fourniture de 2.500 kilos de fil de fer de 0 m. 002, à livrer à Modane; 4.800 kilos de fil de fer de 0 m. 003, à livrer pour le télégraphe, à Saint-Michel-de-Maurienne; 12.000 kil. de fil de fer de 0 m. 005, à livrer à Modane. Montant, 5.451 fr. 90. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 21 juillet 1910, à M. le chef de bataillon, chef du génie, 43, place Caffe, à Chambéry. En cas d'insuccès, une nouvelle adjudication aura lieu le 30 août, à 2 heures. — Renseignements à la chefferie du génie, 43, place Caffe, à Chambéry.

Émile THÉZARD, Éditeur, à Dourdan (S.-O.)

L'ARCHITECTURE USUELLE

par E. RIVOALEN, Architecte

Recueil technique des plus récents et des meilleurs bâtiments d'utilité privée ou communale de petite ou de moyenne dépense avec texte et devis, paraissant le 15 de chaque mois.

L'ABONNEMENT PART DU 15 NOVEMBRE

Par an 96 planches en noir et 12 planches en couleurs

Abonnement annuel : 12 francs

A VENDRE

MAISON

Rue Vieille-Monnaie, à Lyon

Rapport brut 5.800 francs. — Prix 65.000 francs

S'adresser à M. CHANUT, à *Cormatin (S.-et-L.)*

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Spectacle extraordinaire : la troupe Pichel, jeux icariens; les frères Darnett et Miss Sylvia, les plus forts acrobates Knok-About; les Bengalis, virtuoses fantaisistes; Elvhard, chanteur de genre, une des principales vedettes des Ambassadeurs de Paris; Jane Varenne, diseuse à voix, de Parisiana, etc.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Broteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A REY, 4, rue Gentil. — 55111

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ

LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre

Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre

Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 *bis*, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succes', à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour aisèges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & Cie

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 16 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les

REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malléable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire

9, Rue Boissac, LYON

Envoi d'Echantillons et De sins

FIAT

LA

Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES

Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle

DES CHEVAUX, ANES ET MULETS

Primes et Conditions les plus avantageuses établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse

AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE,

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques *" BOURGOGNE SUPÉRIEURE "* et *" CHARAVAY "*

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

E. ACHARD 3, rue Fénelon Téléph. 37.72 - LYON Le meilleur marché sur place et le plus rapide de la Région

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la *déduction des dettes civiles et commerciales* et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

Ascenseurs - Monte-Charges

E. PERRON & Cie

Ingénieurs E. C. P.

CONSTRUCTEURS

ATELIERS et BUREAUX :

Rue de la Buire, 21, LYON

TÉLÉPHONE 25.91

PARIS	MARSEILLE	GENÈVE
48, rue Vavin	*2 rue Tilsitt*	*rue Petit-Senn*

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : ***6.800.000*** *francs*
Réserves : ***2.125.000*** *francs*

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON